



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_119_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Convention de partenariat avec L'Association Théâtre TALABAR

Le Maire

DÉCIDE

De conclure une convention de partenariat avec l'Association Théâtre TALABAR, dont le siège est situé Domaine de Talon - 97 chemin de Grigolet- 38710 CHATEL EN TRIEVES, représentée par Madame Fabienne PIOT, Présidente, dans le cadre des séjours proposés aux enfants Vifois.

Le contrat de prestation prévoit la mise en place d'actions culturelles : visite de la maison des marionnettes, fabrication de marionnettes et manipulation :

- mardi 29 juillet 2025 de 14 à 17h30
- jeudi 31 juillet 2025 de 14 à 17h30

Le montant total sera de **360 Euros** TTC (trois cent soixante Euros)

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 3 juillet 2025
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



Guy GENET